

Commune de Grézels
130 rue du Presbytère
46700 GRÉZELS

Le 02 juin 2023 ,

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

En application de l'article 4 du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Madame, Monsieur, membre du conseil municipal de Grézels, est prié d'assister à la réunion de ce conseil, qui aura lieu

vendredi 09 juin 2023 à 19 heures

mairie

130 rue du Presbytère
46700 GRÉZELS

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaire(s) et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales ont lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral du 28 avril 2023.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence.

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Le Maire, PEREZ Sébastien



POUVOIR (à n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité)

Je soussigné(e)
donne pouvoir à (nom, prénom, adresse)
de me représenter à la réunion convoquée pour le 09 juin 2023 à 19 h 00, de prendre part à toutes les délibérations,
d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à le202.....
Bon pour pouvoir et signature